

Adhérentes et adhérents « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais »

Après une année d'activités presque normale, malgré une participation encore timide aux randonnées, voici venu le moment de renouveler votre adhésion et d'obtenir votre licence FFRP 2022 / 2023.

Le tarif de la licence n'a pas augmenté. Seule augmentation : l'abonnement à la revue « Passion Rando » qui passe de 8 à 10 €.

En pièces-jointes, ou sur le site www.randoleiesclops.fr à la rubrique adhésion, vous trouverez les documents pour 2022/2023.

Nouveauté cette année :

« **PAYASSO** » du **Crédit Mutuel avec l'adhésion en ligne**, est un service sécurisé et gratuit permettant de payer par carte bancaire les adhésions, les séjours, les voyages ou autres manifestations payantes etc.

Mode d'emploi :

- 1 / Avant d'accéder au site www.randoleiesclops.fr et à la rubrique adhésion, vous devez scanner et enregistrer votre certificat médical, votre attestation de santé dûment remplie ou votre licence FFRP 2022-2023 pour pouvoir le joindre au dossier.
- 2 / Accéder au site « adhésion PAYASSO », compléter l'ensemble des cases de l'état civil, faire votre choix A, B ou C et cliquer sur la case « choisir un fichier » puis enregistrer le document demandé.
- 3 / Cliquer sur « Continuer » et finaliser votre paiement.

Nous espérons que vous serez nombreux à adhérer à ce nouveau service et nous vous remercions par avance.

Si vous utilisez le mode classique, vous devrez retourner les documents dûment remplis et accompagnés du chèque correspondant à votre choix.

- Choix A : **40 €** adhésion ou un renouvellement d'adhésion
- Choix B : **50 €** adhésion + abonnement à la revue Passion RANDO
- Choix C : **20 €** carte seule pour un adhérent déjà affilié à la FFRP avec photocopie de la licence 2022/2023.

Un Certificat Médical de Non Contre-Indication à la pratique de la randonnée pédestre (CMNCI) est **obligatoire** pour une **première adhésion**.

Pour un renouvellement, le CMNCI a une validité de 3 ans. Un questionnaire de santé (**Voir le document annexe**) avec toutes les réponses « **NON** », vous évite un nouveau certificat médical. Ce questionnaire est à conserver, ne retourner que l'attestation en bas du document correctement remplie et signée.

De nombreux certificats médicaux datent de 2019, veuillez vérifier la date, et le renouveler s'il est **antérieur à 2020**.

Votre dossier complet est à adresser avant **le 30 Septembre 2022** avec votre chèque libellé au nom De : « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais » à :

Madame Christine GUENEBAUD
6 Allée des Eglantiers
07500 GUILHERAND-GRANGES

Attention : Aucune adhésion ne sera prise au-delà du 30 Novembre 2022, sauf cas exceptionnel !

Rappel : Les licences sont dématérialisées et envoyées directement par le système de gestion de la FFRP à chaque adhérent sur sa boîte mail. Il est donc hyper important de donner une adresse mail valide. Le Club ne délivre plus de licences papier. Seuls les adhérents sans mail recevront une carte par courrier postal, aussi pensez à joindre pour ces derniers une enveloppe timbrée.

Merci pour votre fidélité à notre Club, prenez bien soin de vous et à bientôt sur les sentiers.